

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I. Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Une mise au point à propos de l'incident Nicholson. — III Société d'une messe. — IV Le péché de superstition. — V Un noble souci. — VI Le cher Frère Sigebert. — VII Dons faits aux Soeurs Grises pour l'oeuvre de la crèche, du 14 février au 20 mars 1918. — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche 31 mars

On annonce:

La fête de Pâques et la fin du temps pour la communion pascale.

La clôture du mois de mars.¹

Dans le diocèse de Valleyfield, le 26e anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque (vendredi).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 31 mars

Messe du dimanche de PAQUES, double de 1e cl. avec octave privil.; depuis ce jour jusqu'à la Trinité on remplace l'Asperges me par le *Vidi aquam*; préf. de Pâques. — Aux vêpres, ant. finale *Regina coeli* (toujours debout), jusqu'au dimanche de la Trinité.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 7 avril

Tous les titulaires dont l'office tombe du 18 février au 27 avril, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques, le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph. J. S.

¹ Indulgences: 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront accompli, pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain Pontife.

UNE MISE AU POINT
A PROPOS DE L'INCIDENT NICHOLSON

NOUS avons publié récemment, sous le titre de *Documents pour l'histoire*,¹ les lettres qu'échangeaient, il y a quinze jours, Mgr l'archevêque de Montréal, et sir William Peterson, recteur de McGill University, au sujet de l'attaque de M. le professeur Nicholson contre la langue française et ses droits dans notre province. Ce regrettable incident a donné lieu à plus d'un écho et à plus d'un commentaire dans la grande presse. Il nous est particulièrement agréable, et il nous paraît important, pour l'histoire toujours, d'enregistrer également dans nos pages l'un de ces échos ou commentaires, qui a d'autant plus de portée qu'il est plus autorisé.

Le 6 mars dernier, à la suite de l'incident dont il s'agit, le rédacteur en chef du *Soleil* de Québec, M. d'Hellencourt, écrivait au secrétaire anglais du département de l'instruction publique de notre province, M. G.-W. Parmelee, la lettre suivante :

Cher monsieur,

Les récentes déclarations du Dr Nicholson, registraire de McGill, au sujet de l'instruction dans notre province ont eu une répercussion très grande. Elles ont été soulignées de différentes façons, et à plusieurs reprises. Il importe donc de rétablir les faits. — Nous avons cru que nul mieux que vous ne pourrait le faire, tant à cause de votre position que de votre caractère et de votre longue expérience dans le domaine de l'instruction publique. — Pour faire suite à l'entrevue que vous avez accordée à l'un de nos rédacteurs, je vous serais très reconnaissant si vous vouliez nous dire d'abord si le Dr Nicholson a raison de se plaindre du traitement que reçoit la minorité protestante en matière scolaire. Est-il vrai que celle-ci, loin de rece-

¹ Voir la *Semaine religieuse* du 11 mars 1918.

voir de notre part ses droits stricts? McGill au sujet des en particulier pour puyiez sur ce dern que le public ne de reconnaissant de re critiques du Dr Nic à votre avis, le régi du Québec ?

A cette lettre t rogation sont on demain, 7 mars, quer, par la très

Cher monsieur

Je viens de receve ne pouvoir réponde je dois m'absenter vous répondre imm J'ai lu le rapport, s rence faite au club cholson, ainsi que, croyais pas que je nir des controverse même lorsqu'il s'ag Toutefois, le plus c aujourd'hui à vos c

1. La minorité demment) n'a a qu'elle reçoit en le premier acte so effectif, certains p scolaire. Non seule que a maintenu soi toujours été énergi la majorité fut tro d'imposer ses écoles ses écoles entière puis lors jusqu'à ne des taxes scolaires gieuse. — Le princi

voir de notre part un traitement généreux, a grande peine à obtenir ses droits stricts? Que penser encore des plaintes du professeur du McGill au sujet des taxes scolaires, et des octrois du gouvernement, en particulier pour les écoles normales? J'aimerais que vous appuyiez sur ce dernier point, car il y a là une histoire intéressante que le public ne devrait plus ignorer. — En un mot, je vous serais reconnaissant de relever de façon générale le bien ou mal fondé des critiques du Dr Nicholson. Ne pourriez-vous pas aussi nous dire, si, à votre avis, le registraire de McGill a exprimé le sentiment anglais du Québec ?

A cette lettre très nette et très claire, où les points d'interrogation sont on ne peut plus précis, M. Parmelee, dès le lendemain, 7 mars, a répondu, *en français*, ce qui est à remarquer, par la très bonne lettre que voici :

Cher monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 6 mars, à laquelle je regrette ne pouvoir répondre que bien brièvement et à la hâte, Mais puisque je dois m'absenter ce soir même pour quelques jours, il vaut mieux vous répondre immédiatement que d'attendre après mon retour. — J'ai lu le rapport, sur lequel vous attirez mon attention, de la conférence faite au club littéraire de la société St. James par le Dr Nicholson, ainsi que, plus tard, sa lettre d'explications, mais je ne croyais pas que je dusse me départir de mon habitude de m'abstenir des controverses auxquelles je ne suis pas forcé de prendre part, même lorsqu'il s'agit dans ces controverses de questions scolaires. Toutefois, le plus ordinaire politesse me fait un devoir de répondre aujourd'hui à vos questions, que je prends dans leur ordre.

1. La minorité protestante (de notre province de Québec, évidemment) n'a aucune raison de se plaindre du traitement qu'elle reçoit en matières scolaires de la majorité. — Depuis le premier acte scolaire de 1841, le premier du moins qui ait été effectif, certains principes bien établis sont à la base de notre loi scolaire. Non seulement à cette époque, mais depuis, l'Eglise catholique a maintenu son droit aux écoles confessionnelles et ce droit a toujours été énergiquement défendu par l'élément laïque. Toutefois, la majorité fut trop juste pour ne pas admettre qu'elle aurait tort d'imposer ses écoles à la minorité protestante. Celle-ci établit alors ses écoles entièrement indépendantes de celles de la majorité. Depuis lors jusqu'à nos jours, catholiques ainsi que protestants paient des taxes scolaires pour maintenir les écoles de leur croyance religieuse. — Le principe que l'Etat doit aider et contrôler les écoles fut

admis, et les subventions du gouvernement sont depuis lors partagées entre les deux dénominations, proportionnellement à la population de chacune d'elles. Ce principe de division n'a jamais été négligé, et je crois qu'un examen des dépenses que fait le gouvernement pour le soutien des écoles montrera clairement que chaque année la minorité reçoit non seulement jusqu'au dernier sou auquel elle a droit, mais qu'elle reçoit bien souvent au-delà de sa propre part. On aurait tort, toutefois, de choisir, afin de s'assurer de l'exactitude de ces paroles, telle ou telle subvention qui pourrait ne pas être divisée au *pro rata* de la population protestante. Pour une raison ou une autre les protestants ont quelques fois la grosse part de certaines subventions, comme il arrive aussi, naturellement, que les catholiques jouissent parfois de ce privilège. Je ne doute pas que cette question du partage des subventions, peu comprise du public en général, ne soit la cause de nombreux malentendus. — Si l'on pouvait démontrer que les protestants ne reçoivent pas leur part des octrois destinés aux écoles normales, l'on verrait aussi que la différence est minime. Comme vous le suggérez, M. le rédacteur, un fait historique des plus intéressants se rattache à cette question, un fait que l'on ne doit pas ignorer. — En 1857 trois écoles normales furent établies dans la province de Québec, dont deux catholiques et une protestante. Il fut alors question de faire à la minorité une part égale au sixième seulement de la subvention destinée aux écoles normales. Mais le gouvernement actuel (c'est-à-dire le gouvernement de ce temps-là), convaincu que cette division de l'octroi obligerait les protestants à maintenir leur école normale sur une échelle trop restreinte, accorda à la minorité sa part égale de cette subvention, soit un tiers, part que les protestants reçurent pendant près d'un demi-siècle ou jusqu'à ce que le nombre croissant des écoles normales ait nécessité une subvention plus forte. — Lorsque le site de l'école normale protestante fut changé de Montréal au collège Macdonald, les organisateurs de cette institution déclarèrent qu'ils ne désiraient plus l'octroi du gouvernement, et par acte législatif cet octroi fut réservé à la minorité pour ses fins scolaires. De plus, en reconnaissance des nouvelles conditions, le gouvernement accorde annuellement au collège Macdonald la somme de \$10 000.

2. Lorsqu'on se plaint que les taxes scolaires sont distribuées injustement, on veut sans doute parler des taxes imposées sur les compagnies incorporées. Les protestants paient à la commission scolaire protestante les taxes perçues sur leur propre propriété, mais les taxes des compagnies incorporées sont divisées entre les commissions scolaires des protestants et des catholiques, chacune recevant sa part proportionnelle au nombre d'enfants qui fréquentent les écoles. — Je regrette que je n'aie ni le temps, ni le désir, de discuter ici les mérites de ce principe de division. Il se peut qu'il serait bon

de le modifier so
parler d'un meille
qu'à présent, été
de fond en comble
majorité d'agir in

Permettez-moi
sache, parmi les
ment en faveur d
cielle, et qu'il n'y
pathique envers l
existe, ici et là,
envers la majorité
minorité, ces senti

Vous me pard
purement person
même, si je ne di
j'occupe le poste
tion publique, la
l'objet de la part
être surpassées,

Je compte d'a
connue, si je me
qui n'est pas la r

Nos lecteurs
lettre importan
d'esprit des Ca
Anglais protest
truction depuis

Par son attac
l'un des plus b
à notre honneur

M. l'abbé Phil
de Rimouski, déc
D'UNE MESSE.

de le modifier sous certains rapports ; mais je n'ai jamais entendu parler d'un meilleur principe et je sais que c'est le seul qui ait, jusqu'à présent, été effectif. J'admets que l'on discute cette question de fond en comble, mais je n'admets pas qu'on ait raison d'accuser la majorité d'agir injustement envers la minorité en cet égard.

Permettez-moi d'ajouter, en conclusion, qu'il n'y a pas, que je sache, parmi les protestants anglais de cette province, aucun sentiment en faveur des écoles en commun ou d'une seule langue officielle, et qu'il n'y a pas non plus, parmi eux, une attitude peu sympathique envers l'Eglise catholique en ce qui concerne les écoles. S'il existe, ici et là, des sentiments autres que ceux de reconnaissance envers la majorité pour le traitement généreux qu'elle accorde à la minorité, ces sentiments sont irréfutables et n'ont pas raison d'être.

Vous me pardonnerez, j'en suis sûr, d'exprimer ici des sentiments purement personnels, mais je manquerais au devoir, à l'honneur même, si je ne disais ouvertement que depuis les vingt-sept ans que j'occupe le poste de secrétaire anglais du département de l'instruction publique, la bienveillance et la courtoisie dont j'ai toujours été l'objet de la part de mes officiers supérieurs n'auraient jamais pu être surpassées, eussent-ils été protestants et anglais comme moi.

Je compte d'avance, M. le rédacteur, sur votre indulgence bien connue, si je me suis permis d'écrire cette lettre dans une langue qui n'est pas la mienne...

Nos lecteurs voudront bien ne pas perdre de vue que cette lettre importante, qui rend un si bel hommage à la largeur d'esprit des Canadiens français du Québec, est signée par un Anglais protestant qui s'occupe chez nous des questions d'instruction depuis près de trente ans.

Par son attaque stupide, M. le Dr Nicholson nous aura valu l'un des plus beaux témoignages que l'histoire ait enregistré à notre honneur. Ce n'est peut-être pas ce qu'il prévoyait.

E.-J. A.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 21 mars 1918.

M. l'abbé Philippe Moreault, curé de Notre-Dame-du-Lac, diocèse de Rimouski, décédé le 17 de ce mois, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

EMILE LAMBERT, prêtre, *chancelier*.

LE PECHE DE SUPERSTITION

DANS son mandement de carême, donné en la fête de saint François de Sales, le 29 janvier 1918, Mgr Rivière, évêque de Périgueux, ¹ a traité de la foi, de sa nature, de son état au pays du Périgord et des péchés que l'on peut commettre contre cette vertu fondamentale. D'une façon particulièrement nette et claire, dans la dernière partie de ce mandement, le distingué prélat met ses ouailles en garde contre le péché de superstition. On se rappelle que notre collaborateur *Don Alessandro*, dans sa *Correspondance romaine*, est revenu plus d'une fois sur les pseudo-prophéties ou fausses révélations et prédictions, dont on est toujours plus ou moins accablé en des temps de calamités comme ceux que nous vivons. Nos lecteurs trouveront un salutaire profit, croyons-nous, à lire et à méditer le lumineux exposé de doctrine que contient sur le même sujet la lettre pastorale de Mgr Rivière. Il se passe d'ailleurs de tout commentaire et nous ne nous en permettrons aucun. Mais on verra qu'il offre matière à d'utiles, pour ne pas dire à d'indispensables réflexions. Après donc avoir enseigné qu'on peut pécher contre la foi par manquement, par respect humain, ou par négligence de la faire s'épanouir dans toute sa vie, Mgr l'évêque de Périgueux affirme qu'on peut encore pécher contre elle en la faisant dévier de sa véritable voie et en la remplaçant par de la superstition. Et voici comment il développe cette affirmation :

“L'objet de la foi, ce sont les vérités révélées par Dieu, enseignées par le Christ, reconnues par l'Eglise comme faisant par-

¹ Mgr Rivière, ancien curé de la Madeleine à Paris, a été, au séminaire français de Rome, il y a quarante ans, le condisciple de plusieurs de nos évêques canadiens, en particulier de Mgr l'archevêque de Montréal. — *Note de la Rédaction.*

tie du trésor de la promesse de bon obéi, ayant aimé, Jésus-Christ, là ce sont les prophéties nées comme inspiration du Saint-Esprit racontés par les évangélistes.

“A côté de cela il y a un besoin d'appuyer sur la foi à chaque heure de l'épreuve, elle est pour les personnes plus et plus souvent plus peines à l'objet de leur foi, des dogmes qui sont les bases sur lesquelles l'Eglise a bâti ses nouveaux et innombrables dogmes, comme pour les bases absolues à certains actes matériels, mais que Dieu accorde par ses dons humains, dont nous ne pouvons nous passer qu'à nous précipiter vers la fin à tous nos besoins indiqués!...

“Qui ne voit, que les hommes, éloignés, sans auteurs de ces dogmes réels pourtant,

tie du trésor de la révélation divine; l'objet de la foi, ce sont les promesses de bonheur éternel pour ceux qui, ayant cru, ayant obéi, ayant aimé, recevront, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la récompense de leurs vertus; l'objet de la foi, ce sont les prophéties contenues dans les livres saints et reconnues comme inspirées de Dieu par l'Eglise, interprète authentique du Saint-Esprit; l'objet de la foi, ce sont les miracles racontés par les mêmes livres et jugés indiscutables par l'Eglise.

“A côté de cela, il est, surtout en ces temps troublés, où l'âme a besoin d'appui qu'elle ne trouve pas sur la terre, où, éprouvant à chaque heure la faillite des moyens humains pour sortir de l'épreuve, elle a faim et soif du secours de Dieu, il est des personnes plus crédules que croyantes, plus ardentes que sages, souvent plus personnelles qu'obéissantes, qui veulent ajouter à l'objet de leur foi et, hélas! à celui de la foi de leur prochain, des dogmes qui n'en sont pas, des prophéties, des miracles sur lesquels l'Eglise ne s'est jamais prononcée, des moyens de salut nouveaux et infaillibles — disent-elles — pour les peuples comme pour les particuliers. Elles attribuent d'une façon absolue à certaines dévotions, à certaines prières, à certains actes matériels même, non pas seulement la grâce surnaturelle que Dieu accorde toujours à qui la lui demande bien, mais des dons humains, des gages extérieurs de la protection divine que nous ne pouvons jamais être assurés de recevoir... On va jusqu'à nous préciser la date des faits miraculeux qui mettront fin à tous nos maux, si nous remplissons bien les conditions indiquées!...

“Qui ne voit, nos très chers frères, le mal et le danger, bien éloignés, sans aucun doute, de la pensée et de la volonté des auteurs de ces systèmes, des apôtres de ces moyens, mais très réels pourtant, d'une pareille crédulité et d'une semblable

propagande ? Le mal, c'est qu'elles font dire à Dieu ce qu'il n'a pas dit, qu'elles changent du tout au tout la physionomie de la foi, des vérités données au monde et du mode coutumier de la Providence divine.

“ Certes, nous savons que Dieu sort, quelquefois, de la route ordinaire dans laquelle il lui plaît de conduire le monde ; nous savons qu'à travers l'histoire, surtout à travers l'histoire de notre France qu'il aime, il a parfois marqué cet amour par des actes extraordinaires et miraculeux ; nous savons qu'au moment des plus grands périls, il nous a souvent ouvert son coeur comme un asile, tendu la main comme un secours adorable et inattendu. Personne n'a le droit de limiter ni la puissance de notre maître, ni la bonté de notre père. Nous croyons à la possibilité du salut de notre pays par un miracle et, s'il le fallait, nous attendrions ce miracle du coeur du Christ qui, encore une fois, aime les Francs, de la toute-puissance suppliante de Marie, reine de France.

“ Mais nous avons, aussi, le devoir de vous enseigner que nul n'a le droit de vous assurer que nous obtiendrons le salut humain par ces moyens surnaturels et extraordinaires ; que nul, dans cet ordre d'idées, ne peut réclamer au nom de la foi notre adhésion à des récits, à des publications que l'Eglise n'a pas sanctionnés de son autorité ; que nul n'est en situation de nous dire : “ Si vous accomplissez telle pratique, la France sera sauvée, et dans telles conditions, et à tel jour !... ” Cela ne serait plus de la foi, ce serait de la superstition.

“ Et le danger, vous le voyez aussi. Il est à craindre que les âmes qui ne se trouvent pas encore du nombre des âmes croyantes, étonnées, scandalisées du peu de sérieux de ce qu'elles entendent, de la puérilité de ce qu'elles voient, s'écartent au lieu de se rapprocher, mettent sur le compte de la religion ces exagérations de certaines imaginations religieuses et comprennent tout à l'encontre de ce qui est vrai ce qu'elles doivent

savoir de la foi, craindre que les g qui sont une part des chrétiens, ne par la façon de surtout, que, trou qui ne se produit crédulité au déce qu'on leur avait jaillir sur Dieu, optimisme sans m

“ Rappelons-nou firmations contrai à l'Eglise seule d nement, de la Pro et que, pour le re gnée d'abandon à mystérieuse volon le coeur du Chri vertu, la patience, que des signes et cela. Rappelons-n où il parlait à la réclame des adora

“ Cette foi-là, no tre, la foi ardente son emprise sur t qui, vraie, droite, celle qui a fait les valeur seulement

² Jean, IV, 23.

³ Matth., XVII, 19.

savoir de la foi, de la Providence, de la confiance. Il est à craindre que les grandes, les admirables dévotions de l'Eglise, qui sont une partie de son trésor aussi et le soutien et la joie des chrétiens, ne se trouvent un peu diminuées, atteintes par la façon dont on les exploite. Il est à craindre, surtout, que, trompées par l'événement qu'elles attendent et qui ne se produit pas, beaucoup d'âmes faibles passent de la crédulité au découragement, que, ne voyant pas arriver ce qu'on leur avait promis au nom de Dieu, elles ne fassent rejaiilir sur Dieu, dans leur coeur, leur mécompte, et que leur optimisme sans motif ne se termine par un cruel pessimisme.

“Rappelons-nous donc, nos très chers frères, qu'à moins d'affirmations contraires et explicites de Dieu, qu'il appartiendrait à l'Eglise seule de nous confirmer, la prière n'obtient, certainement, de la Providence que ce qu'elle demande pour le salut et que, pour le reste, sa confiance doit toujours être accompagnée d'abandon à la sagesse insondable, à l'infinie bonté et à la mystérieuse volonté divine. Rappelons-nous que ce qui touche le coeur du Christ, c'est la vraie foi, la prière de l'âme, la vertu, la patience, la pénitence et le sacrifice, bien plus encore que des signes et des actes extérieurs et qui ne seraient que cela. Rappelons-nous enfin que, maintenant comme à l'heure où il parlait à la Samaritaine au puits de Jacob, le maître réclame des adorateurs qui l'adorent “en esprit et en vérité.”²

“Cette foi-là, nos très chers frères, la foi fière et qui se montre, la foi ardente et qui n'hésite pas, la foi agissante et qui met son emprise sur toute la vie, la foi qui se soumet à l'Eglise et qui, vraie, droite, suit les règles qui lui sont imposées, c'est celle qui a fait les saints, c'est celle qui, si nous en possédions la valeur seulement d'un grain de sénevé, dit Notre-Seigneur,³

² Jean, iv, 23.

³ Matth., xvii, 19.

nous aiderait à transporter les montagnes et nous vaudrait que rien ne nous fût impossible. Cette foi-là — et voilà bien un des motifs pour lesquels nous avons voulu vous en entretenir cette année — c'est le moyen d'avoir la victoire contre le monde⁴ et, si nous la développons dans notre vie, ce sera le meilleur espoir d'attirer le miséricordieux regard de Dieu et d'obtenir la victoire même sur nos ennemis extérieurs...

UN NOBLE SOUCI

En sa qualité de président de la section littéraire de notre Académie canadienne — qui s'appelle officiellement la *Société royale*—M. le sénateur L.-O. David propose d'avoir, à la prochaine séance de la susdite société, une soirée française, au cours de laquelle sept ou huit de ses membres seraient appelés à commenter quelques-unes des pages les plus significatives de notre histoire nationale.

L'on sait que M. le sénateur est un fervent de l'histoire et l'un de nos plus ardents patriotes dans le beau sens du mot. On a pu critiquer quelques-unes de ses idées ou de ses opinions. Mais depuis cinquante ans qu'il écrit, qu'il parle et qu'il fait figure devant l'opinion, personne n'a jamais pu discuter sérieusement l'élévation de ses sentiments et la dignité de sa vie.

A plus d'une reprise, à la tribune du sénat, il a généreusement et fortement défendu les droits trop méconnus de sa race.

Son noble souci d'aujourd'hui de toujours mieux nous faire connaître et mieux nous faire apprécier est bien dans la note de toute sa carrière d'écrivain et d'homme public.

Nous faisons des vœux pour que son projet d'une grande séance historique de langue française trouve partout l'accueil qu'il mérite.

E.-J. A.

⁴ I Joan., v, 14.

LE

LE Frère
Trois-R
mars, à
années de l'albu
jours, sous le cou
épanchement au

Ce bon religieu
et des centres ca
l'Institut des Fr
d'un demi-siècle

On le trouve c
tion. On le voit
ments de Montré
écoles. Qu'il suff
Saint-Jacques et
premier directeur
deur Mgr Grave

¹ *Un vieil ami pu
culièrement bien f
teur " des Frères c
reproduisant dans
raison toute simple
dire, nous entendo
vite et à sa mérit
que nous leur devo
chers Frères ne pa
parle d'eux. Dans
besogner ferme po
bien de l'enfance.
plus mauvaise part
tous par ses talen
vieil ami a raison
n'empêche que sa
l'enfance et pour l*

LE CHER FRÈRE SIGEBERT ¹

LE Frère Sigebert, directeur des écoles des Frères aux Trois-Rivières, est décédé, dans la nuit du 13 au 14 mars, à l'âge de 63 ans. Souffrant depuis plusieurs années de l'albuminurie, il succombait, il y a une dizaine de jours, sous le coup violent de la paralysie du côté droit et d'un épanchement au cerveau.

Ce bon religieux était connu de la jeunesse de notre province et des centres canadiens des Etats-Unis. Entré jeune dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, il consacra près d'un demi-siècle à l'oeuvre importante de l'éducation.

On le trouve d'abord employé dans les maisons de formation. On le voit ensuite professeur dans quelques établissements de Montréal, puis, tour à tour, directeur de différentes écoles. Qu'il suffise de nommer le Sacré-Coeur, Saint-Laurent, Saint-Jacques et Saint-Patrice de notre ville. Il fut aussi le premier directeur du collège commercial de Nicolet. Sa Grandeur Mgr Gravel, qui avait appelé les Frères dans sa ville

¹ *Un vieil ami* publie dans les grands journaux cette notice, particulièrement bien faite, sur la vie et la carrière du regretté "visiteur" des Frères des Ecoles chrétiennes, récemment décédé. En le reproduisant dans les pages de notre *Semaine religieuse*, pour cette raison toute simple que nous ne saurions ni mieux ni plus justement dire, nous entendons rendre tout ensemble au religieux parti trop vite et à sa méritante communauté l'hommage de reconnaissance que nous leur devons tous pour le bien qu'ils font parmi nous. Les chers Frères ne parlent jamais d'eux-mêmes et ils n'aiment que l'on parle d'eux. Dans la modestie et le travail, ils se contentent de besogner ferme pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise et le bien de l'enfance. A bien prendre les choses, ils n'ont pas choisi la plus mauvaise part. Le regretté Frère Sigebert se distingua entre tous par ses talents, par son savoir et par son dévouement. Son *vieil ami* a raison d'écrire que "le fruit était mur pour le ciel". Il n'empêche que sa mort est une lourde perte pour l'Institut, pour l'enfance et pour le pays. — E.-J. A.

épiscopale, l'estimait beaucoup. Revenu à Montréal, le Frère Sigebert fut chargé de la direction de la communauté des vieillards, au Mont La Salle.

Après qu'il eut passé quelques années dans cette importante position, ses supérieurs l'employèrent au recrutement des vocations. Il y déploya un zèle vraiment apostolique. Les enfants aimaient entendre ses conférences pleines de comparaisons saisissantes et de traits historiques qui frappaient l'imagination et réchauffaient les coeurs.

Les qualités remarquables de ce vaillant religieux l'appelaient à une position plus élevée dans sa congrégation. Il fut nommé visiteur du district de Montréal en 1912. L'aménité de son caractère, son dévouement inlassable, sa droiture et sa prudence lui gagnèrent l'estime et l'affection de tous ses subordonnés. Ses visites dans les classes dilataient tous les coeurs et faisaient rayonner le bonheur sur toutes les physiologies. Ses examens consistaient en un feu roulant de questions qui intéressaient les élèves et provoquaient souvent des réponses charmantes. Le résultat des bonnes notes obtenues était proclamé séance tenante...

En 1913, le Frère Sigebert fut délégué au chapitre général de l'Institut tenu en Belgique. Il en rapporta une impression qui, si possible, acrut encore son zèle pour l'oeuvre éducationnelle des enfants des classes populaires.

En 1915, la direction des écoles des Trois-Rivières était confiée au Frère Sigebert. Comme partout ailleurs, il prit là sa tâche à coeur.

Mais, malheureusement, la maladie qui le minait sourdement amena le dénouement de cette vie précieuse plus tôt que ne l'attendaient ses confrères, ses amis et la jeunesse. Le fruit était mûr pour le ciel " Celui qui instruira les autres dans les voies de la justice brillera comme les étoiles dans de perpétuelles éternités ! "

UN VIEIL AMI.

Produit d
diocèse
Mgr Pau
chevêq
La corpo
piscopa
MM. Hué
Cie, Ita
Un ami
Un paroi
thédral
M. F.-L.
M. E. O.
Mme Al
Mgr BÉ
Mlle Ani
M. le cu
(Arctic
Dr E.-P.
M. S. La
Califor
M. G. D
cription
Ier ver
Mme L.
M. L.-G.
M. Chs C
Mme N.-

¹ Cette
voie. Il
pour leu
ans. Nou
citoyens
Nous pul
incendiee

**DONS FAITS AUX SŒURS GRISES
POUR L'OEUVRE DE LA CRECHE**

Du 14 février au 20 mars 1918 ¹

PAR L'ENTREMISE

DE SA GRANDEUR Mgr L'ARCHEVEQUE

Produit de la quête du diocèse de Montréal	\$11,480.00	M. l'abbé M. Leblanc, curé de St-Martin	100.00
Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal	1,000.00	La famille Deslauriers (Dorval)	100.00
La corporation archiépiscopale de Montréal	1,000.00	L'hon. H. Laporte, (Ottawa)	100.00
MM. Hudon, Hébert et Cie, Ltée	1,000.00	Mme Albert Hébert	50.00
Un ami des pauvres	400.00	M. Art. Tourville	50.00
Un paroissien de la cathédrale	250.00	Mme Lafleur	50.00
M. F.-L. Béique	250.00	Frères de la Charité, St-Vincent de Paul	50.00
M. E. Ostiguy	200.00	Orphelinat St-Arsène	40.00
Mme Alf. Thibaudeau	200.00	Mgr Marois	25.00
Mgr Béliveau	100.00	Mme G. Lamontagne	25.00
Mlle Annie Wheeler	100.00	L'Association du Bien-Etre de la Jeunesse	25.00
M. le curé Bourgeois (Arctic, R.-I)	100.00	Pensionnat d'Outremont (Soeurs Jésus-Marie)	25.00
Dr E.-P. Lachapelle	100.00	Une amie de Joliette	25.00
M. S. Laurendeau, Californie	200.00	Hon. C.-P. Beaubien	25.00
M. G. DeSerres (souscription \$1,000.00)		M. L.-J. Tarte	25.00
1er versement	100.00	M. l'abbé J. Flood	10.00
Mme L.-J. Robin	100.00	Mme L.-G. Lussier	20.00
M. L.-G. Beaubien	100.00	M. l'abbé Lambert	10.00
M. Chs Chaput	100.00	L'hon. Georges-G. Foster	50.00
Mme N.-A. Timmins	100.00		\$17,685.00

¹ Cette souscription, demandée par Mgr l'archevêque, est en bonne voie. Il s'agit de témoigner aux Soeurs Grises notre reconnaissance pour leurs belles oeuvres de charité au milieu de nous depuis 170 ans. Nous nous permettons de rappeler encore à ceux de nos concitoyens qui sont favorisés de la fortune leur devoir du moment. Nous publions aujourd'hui la liste des dons reçus pour la Crèche incendiée, jusqu'au 20 mars. — *Note de la Rédaction.*

PAR LE CLERGE ET LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Par les différentes mai- sons des Srs Grises \$3,615.40	d'Evron	20.00
Le Séminaire de Saint- Sulpice (\$2,000.00), 1er versement	Mgr LePailleur	15.00
500.00	M. Lelandais, p. s. s.	10.00
Congrégation N.-Dame, Maison-Mère	Mont-St-Vincent :	10.00
200.00	M. Pelletier, p. s. s.	10.00
RR. PP. du S.-Sacrement	M. Dimberton, p. s. s.	10.00
100.00	Soeurs du Bon-Pasteur (Asile Ste-Daric)	10.00
Soeurs SS. NN. de Jésus et Marie, Hochelaga	M. le chanoine McCrory	10.00
100.00	Lower Canada College	6.75
Mgr Forbes, évêque de Joliette	Soeur Alexandra, supé- rieure (Asile de la Providence)	5.00
100.00	Monastère du Précieux Sang	5.00
Les Dames du Sacré-C. RR. PP. Trappistes	50.00	5.00
50.00	Les Carmélites de Mtl Poor Handmaids of J. C. Orph.	5.00
M. l'abbé Grandbois	50.25	5.00
Soeurs de Sainte-Croix, St-Laurent	50.00	5.00
M. l'abbé E. Blanchard	50.00	5.00
M. l'abbé Z. Gravel	25.00	5.00
M. l'abbé Lindsay	25.00	5.00
Rév. G.E. Racette	25.00	1.00
RR. PP. Dominicains N.-D. de Grâces	25.00	1.50
M. Waddel, p. s. s.	20.00	
Soeurs de la Charité		\$5,164.90

PAR L'ENTREMISE DU " DEVOIR "

M. S. D. Vallières . . . \$	200.00	M. H.-J. Trihey	25.00
M. G.-N. Ducharme . . .	100.00	R. A. G.	25.00
Chevaliers de Colomb (Conseil Saint-Henri)	50.00	M. Léon Martineau	25.00
Le Devoir	50.00	M. A. Lapiere	25.00
Les congréganistes de la Chapelle des Pères du T. S.-S.	50.00	Conférence St-Louis de Gonzague (Collège Ste-Marie)	25.00
Le personnel du Devoir Compagnie mutuelle d'immeubles	34.05 30.00	M l'abbé J.-A. Papineau	15.00
M. Henri Bourassa	25.00	Amis du Devoir (Ville Saint-Laurent)	15.00
M. Elisée Thériault	25.00	Amis du Devoir	15.00
MM. Côté et Dalbec	25.00	M. Louis Bouvier	10.00
MM. Viau et Vennes	25.00	M. L.-J. Tarte	10.00
		Conférence St-Vincent de Paul (Collège St-Boniface)	10.00

Associat
d'affai
M. J.-T.
M. J.-A.
Le grou
l'A. J.
Ligue du
l'Imm-
M. l'abbé
M. P. Pa
M. J.-L.
Cercle P
l'A. J.
Abonnés
Congréga
de Mai
Ste-Céc
M. J.-W.
Mme Fr
M. L. D

Une amie
nauté
M. Zéphi
M. L.-O. C
M. Chap
Mme All
M. J.-A.
M. A.-A.
MM. P. I
Ltée
M. Alfres
Gunn, La
Ltée
Chs Déca
Plusieurs
Commu
Sir Robe
MM. Kavi
Lacoste
M. J. O'N
Mlle Mal
M. Malcol
Mme H.-J

JSES

	Association des femmes d'affaires (ville)	10.00	M. J.-H. Carlos . . .	2.00
20.00	M. J.-T. Pouliot . . .	5.00	M. l'abbé J. Paquin (Trois-Rivières) . . .	2.00
15.00	M. J.-A. Julien . . .	5.00	M. C.-B. Nobert . . .	2.00
10.00	Le groupe Eymard de l'A. J. C.	5.00	M. J.-E. Poitras . . .	2.00
10.00	Ligue du S.-Coeur de l'Imm.-Conception .	5.00	Une couple de lecteurs	2.00
10.00	M. l'abbé J.-A. Charlebois	5.00	Dr E. Hurtubise . . .	2.00
10.00	M. P. Paquette notaire	5.00	M. Ludger Massé (NouveauBrunswick)	1.50
6.75	M. J.-L. Durand . . .	5.00	M. F.-X. Letourneau .	1.00
	Cercle Plessis de l'A. J. C.	5.00	A. R. B.	1.00
5.00	Abonnés du <i>Devoir</i> .	3.00	M. J.-O. Monette . . .	1.00
5.00	Congrégation ds enfants de Marie, paroisse Ste-Cécile	3.00	M. M. Mathieu . . .	1.00
5.00	M. J.-W. Paradis . . .	3.00	M. Joseph Dumas . . .	1.00
5.00	Mme Frs Richer . . .	2.00	M. Georges Côté . . .	1.00
	M. L. Dronin	2.00	Franco Américain . . .	1.00
			M. E. Bilodeau95
			M. J.-A. Auclair . . .	2.25
				<hr/>
				\$900.75

PAR LES PARTICULIERS SECULIERS

	Une amie de la communauté	\$ 1,000.00	M. L. Contant	38.24
	M. Zéphirin Hébert . . .	600.00	Mlles Delphine et Marg. Brun	27.00
5,164.90	M. L.-O. Grothé	100.00	Dr St-Jacques	25.00
	M. Chaput	100.00	Mme Ls Beaubien . . .	25.00
	Mme Albert Hébert . . .	100.00	Dr J.-A. St-Denis . . .	25.00
25.00	M. J.-A. Vaillancourt . .	100.00	M. Geo. Prowse	25.00
25.00	M. A.-A. Larocque	100.00	Mlle Grace Lincoln . . .	25.00
25.00	MM. P. P. Martin et Cie Ltée	100.00	La Cie Eatna	25.00
	M. Alfred St-Cyr	100.00	Congrégation des jeunes gens de l'Imm.-Conc.	25.00
	Gunn, Langlois et Cie Ltée	100.00	Mlle Tierney	25.00
25.00	Chs Décarie	100.00	Hon. R. Lemieux	25.00
15.00	Plusieurs amis de la Communauté	153.50	M. John Dexwell	25.00
15.00	Sir Robert Borden	50.00	MM. Granger et Frères	25.00
10.00	MM. Kavanagh, ajoie, et Lacoste	50.00	Mlle Angéline Dubois	21.65
10.00	M. J. O'Neil	50.00	Mlle Clara Dumas	20.00
	Mlle Malvina Rosconi . . .	50.00	Employés de Took Co.	18.50
	M. Malcolm-R. McKenzie	50.00	M. R. Durand	14.00
10.00	Mme H.-H. Fitzpatrick	30.00	M. O. Phelan	10.00
			Mme Tarut	10.00
			Mlle E. Onellette	10.00
			M. J.-O. Gravel	10.00

Mlle Léo. Fréchette	10.00	Mme W. Gendron	5.00
M. et Mme J. Bruchési (Ottawa)	10.00	La Société des A. C. F. succ. Imm.-Conception	5.00
M. Jos. Martin	10.00	M. J.-C. Maranda M.D.	5.00
Me Lazure	10.00	M. Ls Filiatrault	5.00
M. Straw	10.00	Dr L.-G. Bruchési	2.00
M. Lamothe	7.00	Mme Sauvé	2.00
Mme Piché	7.00	Mlle Clément	2.00
Mme Archambault	6.00	Mlle Boulangette	2.00
M. John Collins	5.00	Mlle E. Rabeau	2.00
M. Alf. Hawksworth	5.00	Mme Moss	1.00
M. Thomas Collins	5.00	Mme Henry Bell	1.00
Mlle Ellen Lonergan	5.00	Mme Hinphey	1.00
M. Pascal Lemieux	5.00	Mlles St-Louis	1.00
M. Rémi Décary	5.00	M. McGilles	1.00
M. Jos. Dugal	5.00	Mme Alp. Charette	1.00
M. Adélaré Clément	5.00	Mme Collin	1.00
Mlle Malonay	5.00	M. Bellefueille	1.00
Mme E.-D. Bruchési	5.00	Mme E.-D. David	1.00
Sunshine Club	5.00	Mlle Rosa Béclair50
M. Omer Sansregret	5.00		
M. G.-H. Vallée	5.00		\$3,562.39

RECAPITULATION

Par Mgr l'archevêque	\$17,685.00
— le clergé et les comm. religieuses	5,164.90
— <i>Le Devoir</i>	900.75
— les particuliers séculiers	3,562.39
	<hr/>
Total	\$27,313.04

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi	1 avril.	— Soeurs de Marie-Réparatrice.
Mercredi	3 "	— Sainte-Geneviève.
Vendredi	5 "	— Saint-Michel (Montréal).
Dimanche	7 "	— Sainte-Clotilde.
		— Saint-Jean-Berchmans.